

Mémento pour les enfants et les adolescents: « Faire face au coronavirus dans les structures d'accueil de jour (Ejc, Tavannes) »

Comportement

Hygiène personnelle

- Important : les enfants se lavent régulièrement et soigneusement les mains (voir Campagne d'information « Voici comment nous protéger »).
- Truc mnémotechnique : 20-30 sec = chanter « Happy Birthday » deux fois.
- Les enfants sont sensibilisés à l'importance de se laver les mains et de la distance sociale.

Hygiène au quotidien

- Le lavage régulier des mains doit faire partie de la routine quotidienne (à l'arrivée dans le lieu d'accueil, avant les repas, au retour d'une promenade ou de jeux à l'extérieur, lors du changement d'activité). Les éducateurs se lavent les mains avec les enfants
- Le matériel et les locaux sont nettoyés régulièrement.
- Les sources de virus sont évitées (les mouchoirs sont jetés après utilisation, mise à disposition de poubelles fermées et de distributeurs de savon).
- Les enfants évitent de toucher les endroits sensibles tels que les poignées de portes et de fenêtres, les interrupteurs et les rampes d'escaliers.
- Les éducateurs servent les enfants à table, pas de self-service.
- Il ne faut pas partager de la nourriture et de la boisson.
- Les enfants viennent à l'Ejc avec leur propre gourde et leur goûter.
- L'Ejc n'offre momentanément plus la prise en charge du petit-déjeuner.
- Pour des mesures d'hygiène, il n'y a pas de brossage des dents.
- Les enfants se changent et rangent leurs affaires personnelles seuls au vestiaire.
- Lorsque les enfants sont amenés ou récupérés, les précautions d'hygiène particulières et les règles de conduite de l'Ejc sont respectées. Les parents informent de leur présence par téléphone et restent sur le parking, aucun parent n'entrent dans l'Ejc ni dans la salle communale).

Démarche pédagogique

- Au quotidien, une certaine distance est respectée et adapté aux capacités de compréhension et à l'âge des enfants. Il est important de maintenir un équilibre approprié entre les besoins des enfants et les mesures de protection requises.
- Le jeu libre est maintenu en fonction des besoins et du développement de chaque enfant.
- Une certaine créativité est intégrée dans la routine quotidienne (p. ex. projet sans jouets) afin de pouvoir respecter au mieux les mesures d'hygiène recommandées.

- Beaucoup de temps est passé à l'air libre, dans le jardin, sur la place de sport, sur le terrain de jeu, voir la nature et la forêt. Les portes et les fenêtres restent ouvertes autant que possible.
- La vie quotidienne est rendue aussi familière que possible, les rituels quotidiens des enfants et des adolescents ne sont modifiés que lorsque cela est nécessaire sur la base des recommandations de l'OFSP (p. ex. pas de rituels de donner la main en raison de la « distance sociale »). Ceci dans le but de ne pas accentuer le sentiment d'insécurité et de peur qu'ils peuvent ressentir.

Droits et devoirs

Enfants et adolescents présentant des symptômes

- Les enfants ou adolescents présentant des symptômes d'une maladie respiratoire aiguë (p. ex. toux, maux de gorge, essoufflement) avec ou sans fièvre, sensation de fièvre ou douleurs musculaires et/ou la perte soudaine de l'odorat ou du goût restent également à la maison ou doivent être récupérés par leurs parents ou représentants de l'autorité parentale dans la structure d'accueil (auto-isolement, cf « auto-isolement et auto-quarantaine de l'OFSP »).
- Les enfants ou adolescents qui vivent dans le même ménage ou ont été intimes avec une personne atteinte d'une maladie respiratoire aiguë (par exemple toux, mal de gorge, essoufflement) avec ou sans fièvre, sensation de fièvre ou douleurs musculaires) et/ou perte soudaine de l'odorat ou du goût, ne sont pas autorisés à se rendre à la structure d'accueil pendant 10 jours et doivent observer leur état de santé (auto-isolement, cf « auto-isolement et auto quarantaine de l'OFSP »).
- Les parents ou représentants de l'autorité parentale contactent le médecin ou l'hôpital par téléphone avant de se rendre sur place.

Droit à l'information

- Les enfants et les adolescents accueillis à l'Ejc ont le droit d'être informés sur la situation en fonction de leur âge et de leur développement
- Il est important que tous les adultes concernés abordent la situation de manière calme et réfléchie.

Communication et collaboration

- La communication des événements ou des mesures prises par l'Ejc ne passe pas par les enfants ou les adolescents, mais elle relève de la responsabilité des parents et des structures d'accueil.
- La situation doit être expliquée aux enfants et aux jeunes en fonction de leur développement. Des informations doivent être fournies pour éviter toute crainte inutile.